Factsheet semestrielle
Janvier – juin 2023

PROJET 21

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes affectées par la crise de protection au Burkina Faso

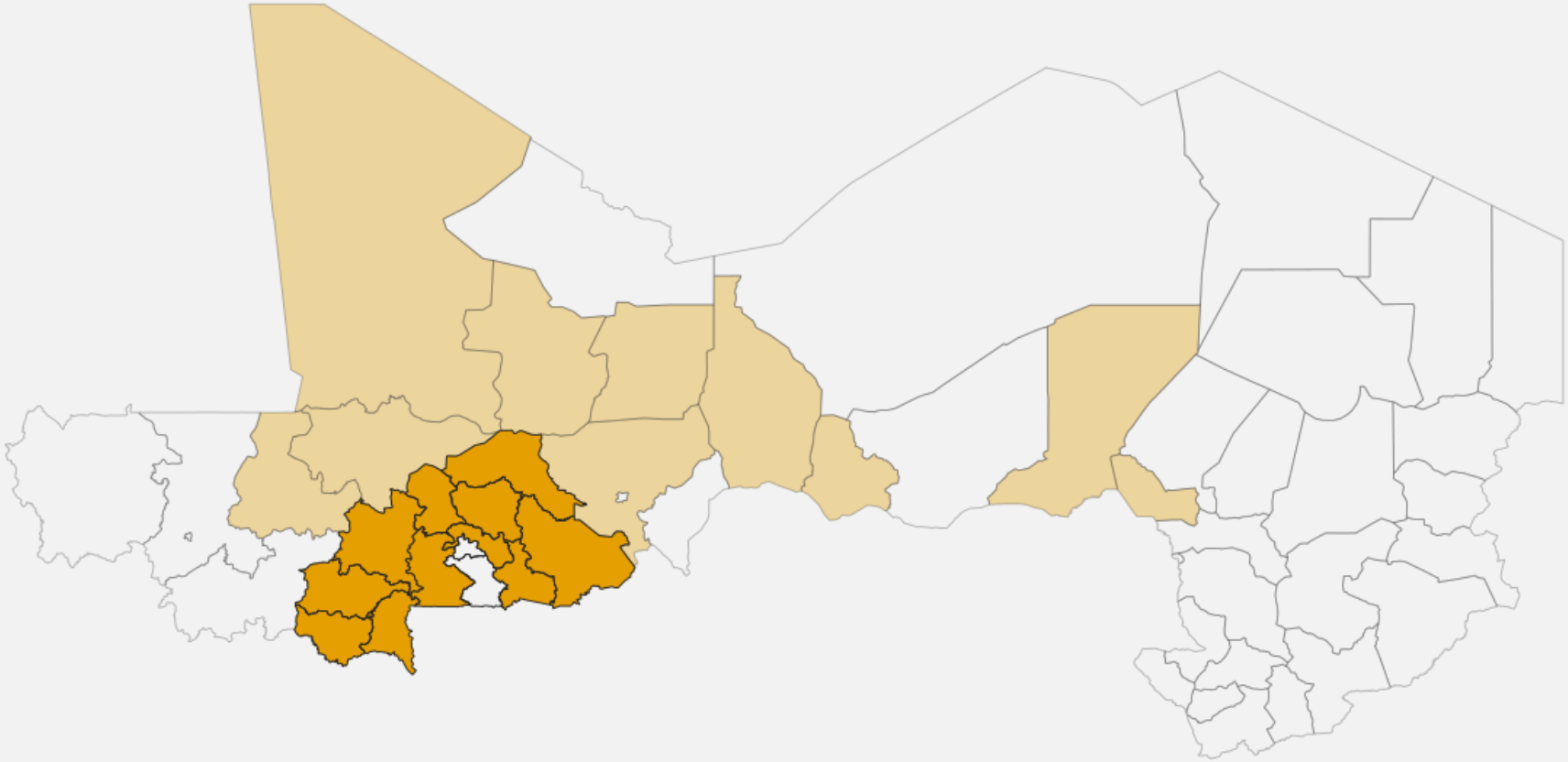

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Préambule

Eléments de contexte

De janvier 2022 à juin 2023, **1,923 incidents de protection** ont été documentés par les moniteurs du Projet 21. En constante augmentation, le nombre d'incidents de protection documentés de **janvier à juin 2023 (1,194) représente 62%** du total d'incidents de protection documentés au cours des 18 mois considérés.

Parallèlement, **l'augmentation continue du nombre de personnes déplacées internes (PDI)** enregistrés par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) atteste de l'ampleur de la crise de protection qui affecte les communautés déplacées et hôtes au Burkina Faso.

Evolution du nombre de PDI et du nombre d'incidents de protection documentés, par semestre, de janvier 2022 à juin 2023

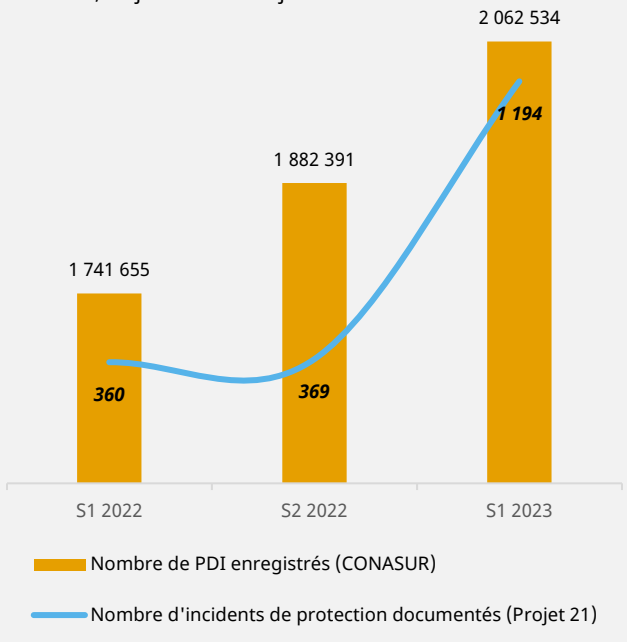

Nature du produit

La présente factsheet a été élaborée sur la base des données et informations collectées dans le cadre du Projet 21 au Burkina Faso, auprès des **10,287 personnes civiles** ayant répondu aux questionnaires **ménages (5,166)** et **informateurs clefs (5,121)** de janvier 2022 à juin 2023, dans 11/13 régions administratives du Burkina Faso.

Conçue afin de proposer un **panorama sur les besoins exprimés par les communautés déplacées et hôtes** affectées par la crise de protection au Burkina Faso, cette factsheet ambitionne de **compléter les analyses élaborées par le Cluster Protection** sur les principaux risques de protection identifiés au cours du premier semestre de l'année 2023. Les réponses fournies par les personnes civiles informent sur **l'impact de la crise sur leur environnement de protection**, c'est-à-dire, sur leur capacité à jouir de manière effective de leurs droits.

La présente factsheet consiste en une analyse des principaux résultats des entretiens menés sur le terrain, ayant permis de collecter des **données spécifiques sur la protection et également multisectorielles**. Afin d'examiner la manière dont la sévérité des besoins et les considérations exprimées par les communautés évoluent à travers le temps, **les réponses choisies par les ménages et informateurs clefs de janvier à juin 2023** (S1 2023), **sont comparées à celles choisies de janvier à décembre 2022** (S1 2022, S2 2022).

Statut	Hommes	Femmes
Communautés hôtes	3,190 (31%)	2,259 (22%)
PDI	2,375 (23,1%)	2,284 (22,2%)
Retournés PDI	45 (0,4%)	41 (0,4%)
Réfugiés	27 (0,3%)	18 (0,17%)
Retournés réfugiés	4 (0,04%)	5 (0,05%)
Demandeurs d'asile	3 (0,03%)	4 (0,04%)
Autres	25 (0,2%)	7 (0,07%)

Objectifs poursuivis

1. **Présenter** l'étendue des données de protection et multisectorielles collectées par le Projet 21 au Burkina Faso ;
2. **Informer et contribuer à orienter** la réponse humanitaire fournie aux communautés hôtes et déplacées affectées par la crise de protection ;
3. **Analyser** les besoins les plus pressants, tels que déclarés par les communautés hôtes et déplacées, et l'ampleur de l'impact sur leur environnement de protection ;
4. **Initier et inciter** les partenaires techniques et financiers du Burkina Faso à approfondir le dialogue des données collectées au Burkina Faso, notamment dans le cadre de l'opérationnalisation de l'approche nexus humanitaire – développement – paix ;
5. **Promouvoir** la centralité de la protection dans l'action humanitaire, de développement et de paix.

Recommandations principales
page 3

Besoins prioritaires et spécifiques exprimés
page 4

Accès déclaré aux services de protection
pages 5 à 7

Impacts des besoins multisectoriels sur l'environnement de protection
pages 8 à 10

Qu'est-ce que le Projet 21 ?
Page 11

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Recommandations principales

Domaine/sous-secteur	Recommandation	Cible	Temporalité
Sécurité alimentaire et moyens d'existence	**1) Accroitre** et **étendre** la couverture géographique des opérations de distribution de vivres ; **2) Augmenter** l'offre de projets et programmes d'activités génératrices de revenus ; **3) Renforcer** les capacités logistiques et matérielles des mécanismes de médiation communautaire facilitant l'accès des PDI aux terres, notamment cultivables.	Acteurs de livelihood Directions Régionales de l'Action Humanitaire ONF-BF	Dans les 3 prochains mois/ d'ici la fin de l'année 2023
Abris et articles ménagers essentiels (AME)	**4) Fournir** des matériaux de construction aux ménages PDI et hôtes dans le besoin et en capacité de loger de nouvelles personnes ; **5) Accroitre** les opérations de distribution d'articles ménagers essentiels (AME).	Cluster Abris/AME	Dans les 3 prochains mois/ d'ici la fin de l'année 2023
Eau, hygiène et assainissement (WaSH)	**6) Réhabiliter**, **réparer** et **entretenir** les points d'approvisionnement en eau potable.	Cluster WASH	Dans les plus brefs délais
Education et formation professionnelle	**7) Diversifier** l'accès des enfants issus des communautés déplacées et hôtes aux modalités d'éducation alternatives et non-formelles, y compris l'enseignement à distance.	UNICEF Domaine de responsabilité protection de l'enfant Cluster Education	Dans les plus brefs délais
Santé	**8) Renforcer** les capacités logistiques et matérielles des structures de santé, notamment par la fourniture d'équipements médicaux et de médicaments ; **9) Accroitre** les opérations d'identification et de référencement des personnes à besoins spécifiques, notamment les conditions médicales graves et les personnes handicapées.	Cluster Santé OMS Donateurs internationaux	Dans les plus brefs délais
Documentation civile et identité légale	**10) Renforcer** les capacités opérationnelles des services de l'État compétents, notamment la Direction Générale de l'État Civil et de la Modernisation (DGMEC) ; **11) Faciliter** l'accès des communautés affectées à la documentation civile.	Donateurs internationaux Services de l'État Acteurs humanitaires	Dans les plus brefs délais
Violence basée sur le Genre (VBG)	**12) Renforcer** les capacités des communautés à mener des activités de prévention, d'identification, de signalement et de réponse aux cas de VBG ; **13) Renforcer** les capacités des services de prise en charge et leur conformité avec les standards les plus élevés (confidentialité, personnel féminin formé, accessibilité).	Domaine de responsabilité VBG Services de santé Leaders communautaires	Dans les plus brefs délais
Protection de l'enfant	**14) Renforcer** l'offre de projets et programmes de réunification familiale pour les enfants non accompagnés et/ou séparés (ENA/ES).	Services de l'État en charge de l'enfance CICR UNICEF	Dans les plus brefs délais
Logements, terres et biens (LTB)	**15) Accompagner** les personnes déplacées internes expulsées des logements occupés à la suite de leur déplacement, à se reloger.	Cluster Abris/AME Directions Régionales de l'Action Humanitaire	Dans les plus brefs délais
Cohésion sociale	**16) Soutenir** logistiquement et financièrement les services de l'État compétents, notamment l'Observatoire Nationale de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC) ; **17) Renforcer** les capacités des acteurs et structures communautaires à mener des activités de prévention, de réduction des risques et de gestion des conflits communautaires.	OSC Leaders communautaires Donateurs internationaux	De façon continue
Engagement communautaire et redevabilité	**18) Recueillir** et **répondre** aux retours des communautés déplacées et hôtes sur les besoins identifiés et la manière dont les acteurs humanitaires interviennent ; **19) Sensibiliser** les communautés affectées sur les manières dont contacter et communiquer avec les organisations humanitaires.	OSC Leaders communautaires Acteurs humanitaires	De façon continue

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Besoins prioritaires et spécifiques exprimés

Besoins prioritaires

De janvier à juin 2023, les communautés indiquent que leurs **huit (08) besoins prioritaires sont liés à l'alimentation, à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, aux abris, à l'éducation, aux soins médicaux, à l'emploi, à l'habillement, et à la documentation civile**. La proportion de réponses priorisant ces besoins est constante de janvier 2022 à juin 2023. Néanmoins, au cours des 18 mois considérés, les répondants ont également choisi des réponses relatives à certains besoins moins prioritaires, notamment liés **à l'accès aux moyens de télécommunication**, **aux services de prise en charge de besoins spécifiques**, **à la réunification familiale**, **aux services de protection de l'enfance**, **au soutien légal et/ou psychosocial**, **ainsi qu'aux services pour survivant(e)s de violences basées sur le genre (VBG)**.

La majorité des réponses choisies par les répondants priorise les besoins alimentaires parmi l'ensemble des besoins, au cours des 18 mois considérés. **La proportion de réponses priorisant les besoins en eau, hygiène et assainissement devient supérieure à celle priorisant les besoins en abris à partir de janvier 2023**. La proportion de réponses priorisant les **besoins en abris** augmente à partir du début de la saison des pluies 2022, ce qui présage de leur potentielle augmentation à partir de juillet 2023. Enfin, les réponses choisies sont différentes selon le genre et le statut des répondants. De janvier 2022 à juin 2023, les réponses des **femmes hôtes** priorisent **l'hygiène et l'assainissement**, par rapport aux réponses des **femmes déplacées** qui priorisent **l'habillement**. De manière analogue, les réponses des **hommes hôtes** priorisent **l'éducation et l'eau**, tandis que les réponses des **hommes déplacés** priorisent les **abris** et l'**emploi**.

Présence et catégories de personnes à besoins spécifiques (PBS) au sein des ménages déplacés et hôtes

De janvier à juin 2023, **la majorité des réponses choisies par les répondants atteste de la présence effective de PBS au sein de leurs ménages**, principalement des personnes âgées incapables de prendre soin d'elles-mêmes. En outre, **la proportion de réponses attestant de la présence effective de personnes à mobilité réduite augmente** (+2%) **par rapport au second semestre 2022**, témoignant de la manière dont le conflit génère des besoins spécifiques additionnels, notamment liés au handicap.

À travers les réponses choisies, les communautés attestent de **la présence constante de femmes à risques étant seules, isolées et/ou sans moyens de subsistance** (13%), **de personnes présentant des troubles psychologiques** (12%), **ainsi que des conditions médicales graves** (12%). De manière constante, les réponses choisies par les répondants indiquent que **les PBS présentes au sein de leurs communautés sont majoritairement des femmes** (58%). Parallèlement, les femmes constituent la **catégorie de population la plus exposée aux déplacements forcés internes** ainsi qu'aux incidents et risques de protection qui en résultent. Au cours des 18 derniers mois, **l'effectif des PDI enregistrés par le CONASUR est composé majoritairement de femmes et d'enfants** (environ 80%). Forcés au déplacement depuis des localités rurales ces derniers s'établissent dans des localités urbaines jugées encore sûres, notamment les chefs-lieux de province et de région. Ces déplacements forcés contribuent à exacerber leurs vulnérabilités, notamment par la déstructuration, et la perte de leurs moyens d'existence, ainsi que leur inadéquation aux réalités urbaines.

Evolution des besoins prioritaires des communautés déplacées et hôtes

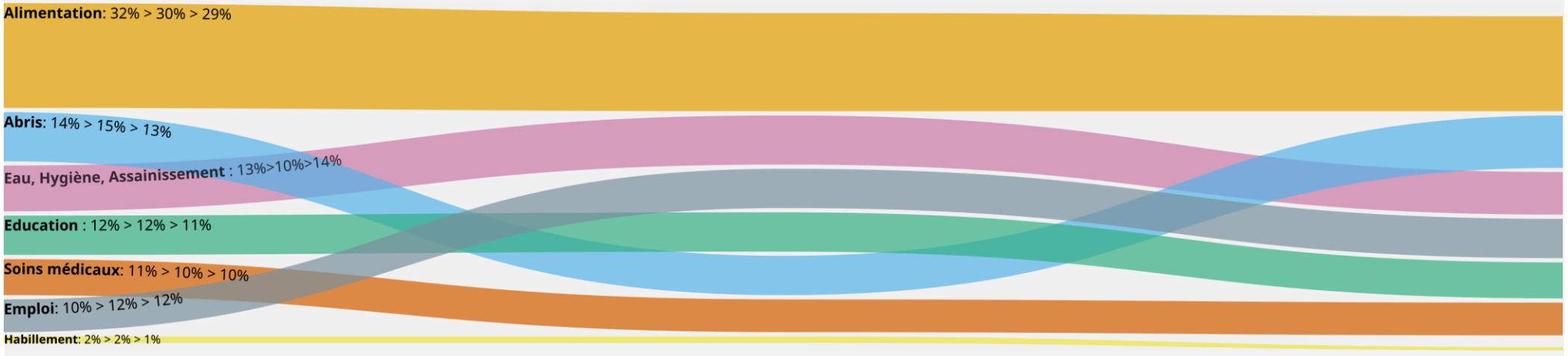

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Accès déclaré aux services de protection (1/3)

Accès aux services de réponse à la violence basée sur le genre (VBG)

De janvier à juin 2023, les réponses choisies par les communautés déplacées et hôtes indiquent que **les principales raisons pour lesquelles les personnes à risques et survivant(e)s de VBG n'ont pas accès aux services de soutien** relèvent principalement de **l'inexistence et/ou l'insuffisance de ces services** (25%) ; **leur éloignement** (15%) ; **la crainte d'être identifié(e) puis stigmatisé(e) en ayant recours à de tels services** (13%), notamment en raison des pesanteurs socio-culturelles (12%) ; **ainsi que la méconnaissance et l'ignorance de l'existence de tels services** (10%). Au-delà de ces contraintes, certaines réponses choisies indiquent que **les services ne disposent pas de suffisamment de personnel féminin** (5%) ; **ces services ne sont pas suffisamment confidentiels (5%)** ; **le personnel y œuvrant n'est pas suffisamment formé** (4%) ; et/ou que **les mécanismes de référencement en place sont soit inadéquats, soit dysfonctionnels** (4%). Ces principales raisons sont choisies de manière constante et consistante dans les réponses choisies depuis janvier 2022.

Enfin, de janvier 2022 à juin 2023, une proportion croissante de réponses choisies (+2%) indique que **les personnes à risque et survivant(e)s de VBG préfèrent l'assistance apportée par les acteurs et structures communautaires**, **à l'assistance apportée par les acteurs humanitaires**. Ceci concorde avec les réponses apportées par les communautés à propos des personnes et institutions les plus sollicitées par les personnes à risque et survivant(e)s de VBG. En effet, au cours du premier semestre 2023, **une proportion significative de réponses indiquent que les communautés déplacées et hôtes préfèrent se tourner davantage vers les leaders communautaires, y compris féminins** (24%), **les membres de la famille** (22%), **les amis** (14%), que vers les acteurs humanitaires (13%), les autorités (7%), la police (4%), les services de santé (3%) et les gestionnaires de site (2%).

Accès aux services de protection de l'enfant

Comparativement aux deux semestres de l'année 2022, de janvier à juin 2023, **la proportion de réponses choisies indiquant l'accès effectif des enfants déplacés et hôtes aux services d'éducation et de formation professionnelle** (-3%) **et d'eau** (-2%) **diminue**. Parallèlement, seuls 13% de l'ensemble des réponses fournies par les ménages et informateurs clefs indiquent que les enfants ont **accès aux services de santé et au soutien médical**.

De janvier 2022 à juin 2023, la proportion de réponses choisies par les ménages et informateurs clefs soulignant **la présence d'enfants non accompagnés et/ou séparés (ENA/ES) au sein de leurs ménages augmente** (+3%) **de manière continue.** Cette augmentation confirme l'analyse selon laquelle la crise de protection actuelle génère des cas additionnels de séparation familiale forcée. Néanmoins, **la proportion de réponses choisies par les communautés pour confirmer la disponibilité d'espaces amis des enfants diminue** ; indiquant des insuffisances dans la réponse qui pourrait leur être apportée.

Enfin, relativement aux **personnes et institutions perçues comme étant les plus appropriées pour prendre en charge ces enfants séparés et non accompagnés**, les plus grandes proportions de réponses choisies indiquent que les **acteurs humanitaires** (20%), la **famille éloignée** (20%), les **autorités gouvernementales** (17%) et la **communauté** (15%) sont, aux yeux des répondants, les interlocuteurs les plus indiqués.

Principales raisons du manque d'accès aux services de soutien

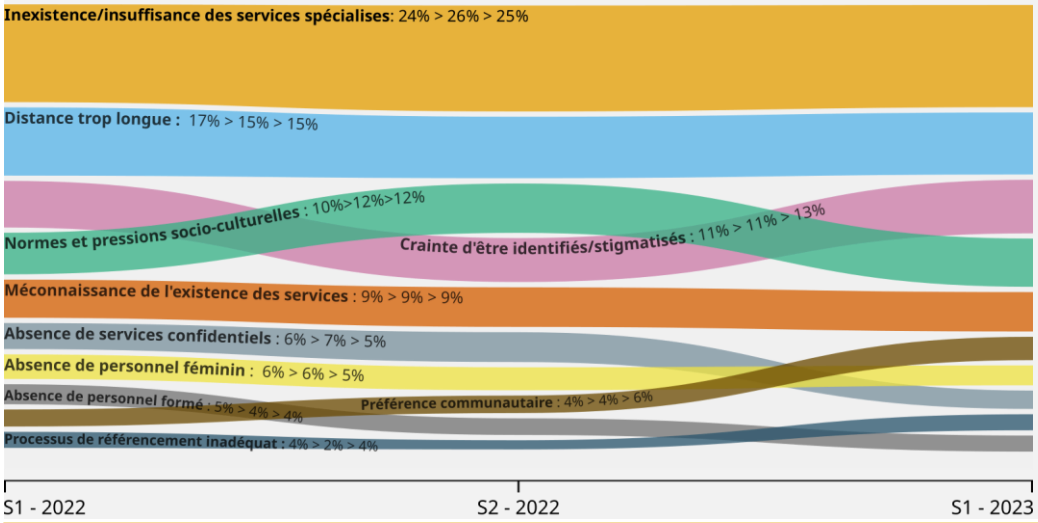

Services disponibles pour les enfants dans la communauté

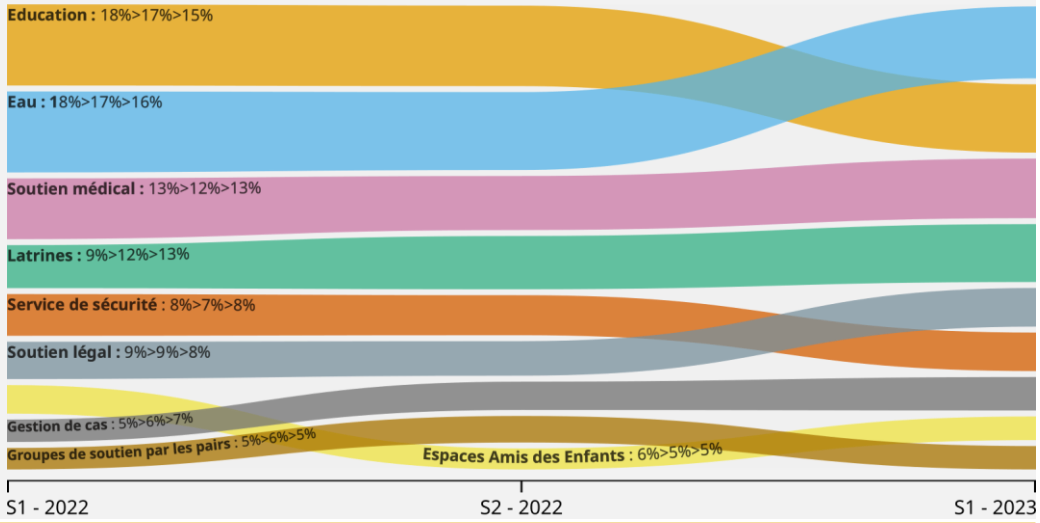

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Accès déclaré aux services de protection (2/3)

Accès aux terres et au foncier

De janvier à juin 2023, les communautés déplacées et hôtes ont témoigné de leurs difficultés d'accéder à la terre. Selon les réponses choisies, ces difficultés relèvent de **l'indisponibilité de la terre** (36%), **du coût élevé de la location de terres cultivables et/ou habitables** (33%), **ainsi que du refus de faciliter leur accès à la terre** (29%). La proportion de réponses indiquant le coût élevé de la location est constant depuis janvier 2022, démontrant la persistance de difficultés générées par **l'inflation** et le **renchérissement des prix**, ainsi que la **réduction des moyens de subsistance et d'existence** des ménages. L'augmentation de la proportion de réponses indiquant **l'indisponibilité de la terre** (+3%) constatée depuis janvier 2022 témoigne de la **saturation des capacités d'accueil des communautés hôtes et des espaces disponibles pour les PDI dans les zones d'accueil de déplacés (ZAD)**. Enfin, la proportion de réponses indiquant **le refus de faciliter l'accès aux terres** diminue (-9%) entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023. Ceci pourrait être lié à l'effet positif des programmes de **sécurisation de terres au profit des PDI** et confirme **la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs étatiques, non-gouvernementaux et internationaux** compétents en la matière. Les réponses apportées à propos des **modalités d'accès aux terres et au foncier** indiquent également des difficultés croissantes. De janvier 2022 à juin 2023, la proportion de réponses choisies indiquant un **accès aux terres et au foncier à la suite de dons** (-10%), par **location** (-5%) **et/ou acquisition** (-2%) diminue successivement. Parallèlement, la proportion de réponses indiquant un accès effectif aux terres et au foncier par **le partage de la récolte avec le propriétaire augmente** (+2%). Les travaux du domaine de responsabilité Logements, Terres et Biens du Cluster Protection (AoR LTB) confirment que cette modalité expose les communautés, plus spécifiquement déplacées, à des risques de protection additionnels.

Impact sur la cohésion sociale et la coexistence pacifique

De janvier à juin 2023, **la proportion de réponses choisies indiquant des relations fragiles et/ou dégradées entre les différentes communautés affectées par la crise de protection atteint son taux le plus élevé** (21%). Cette proportion de réponses est en augmentation continue depuis janvier 2022 (+7%). **Les proportions de réponses choisies expliquant la fragilisation et la dégradation des relations entre les différentes communautés de janvier à juin 2023, indiquent que la méfiance intercommunautaire** (35%) **en est le facteur principal**.
Par ailleurs, cette proportion de réponse augmente de manière continue du second semestre 2022 au premier semestre 2023 (+6%). **Les tensions liées aux aspects de logements, terres et biens** (22%), **le manque d'opportunités socio-économiques** (14%), **la pression sur les services sociaux de base** (7%), constituent d'autres proportions de réponses choisies significatives à ce sujet. En outre, **l'accès aux ressources naturelles** (5%) constitue, selon les réponses choisies, une nouvelle cause de dégradation des relations intercommunautaires au cours du premier semestre de l'année 2023.
Près de **73% des réponses choisies attestent de l'existence de mécanismes de résolution des tensions et conflits**, au sein des communautés déplacées et hôtes, de janvier à juin 2023. **La proportion de ce choix de réponse augmente continuellement** (+16%) au cours des 18 mois considérés. Néanmoins, **la proportion de réponses confirmant l'efficacité de ces mécanismes diminue fortement** (-22%), indiquant davantage la nécessité d'améliorer les mécanismes existants, plutôt que d'en créer de nouveaux.

Difficulté d'accès à la terre pour les communautés déplacées et hôtes

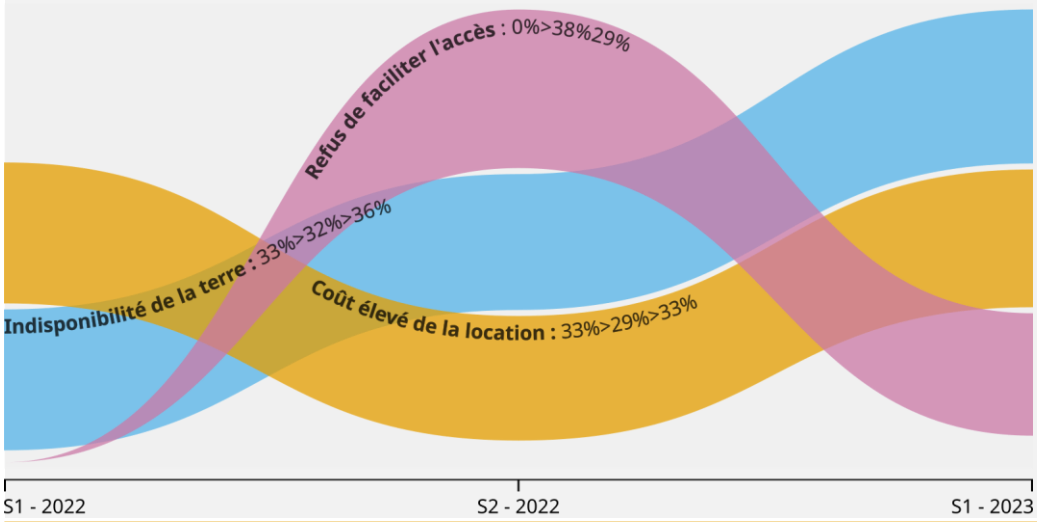

Principales causes de tensions entre et au sein des communautés

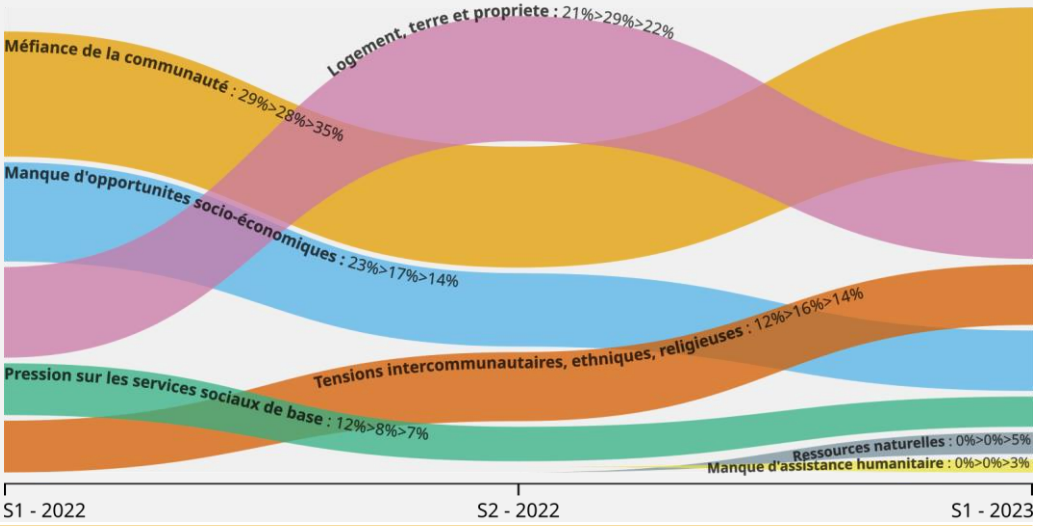

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Accès déclaré aux services de protection (3/3)

Engagement communautaire et redevabilité

De janvier à juin 2023, **près de 20% des réponses choisies indiquent des problèmes de communication et/ou l'absence d'organisations humanitaires au sein des communautés déplacées et hôtes**. Ces déclarations sont constantes au cours des 18 mois considérés. Les réponses choisies pour témoigner de problèmes de communication avec les organisations humanitaires, indiquent que **la méconnaissance, voire de l'ignorance des manières dont les contacter** (27%), **de l'absence de réponses à leurs besoins et/ou questions communautaires** (17%), **du sentiment de ne pas avoir été consulté** (15%) en constituent les principales causes. Ces réponses renseignent sur la nécessité d'améliorer les modalités d'engagement communautaire et la redevabilité des acteurs humanitaires auprès des communautés affectées. Ceci, d'autant que les autres réponses choisies indiquent que les communautés perçoivent une **absence croissante de réunions et/ou d'assemblées consultatives entre le deuxième semestre 2022 et le premier semestre 2023** (+4%).
De plus, **la proportion de réponses choisies affirmant la réception effective d'informations et de mises à jour sur les services disponibles diminue** (-8%) entre ces deux semestres. Cette diminution pourrait expliquer le **sentiment d'inaccessibilité des organisations humanitaires exprimé par les communautés**, ainsi que la constance des réponses choisies relatant que ces organisations ne répondent pas aux questions ni aux besoins des communautés affectées.
Enfin, les réponses choisies de janvier à juin 2023 indiquent que **les communautés préfèrent majoritairement les leaders communautaires et religieux** (38%)**, aux acteurs humanitaires** (12%) **pour recevoir des informations sur les modalités d'accès et les services disponibles**.

Documentation civile et identité légale

De janvier à juin 2023, **la majorité des réponses attestent de la possession effective d'une carte nationale d'identité burkinabè (CNIB), et/ou d'un acte de naissance**. Ces deux types de documents sont les plus possédés par les communautés, selon la majorité des réponses choisies au cours des 18 derniers mois. Néanmoins, comparativement au second semestre 2022, **la proportion de réponses choisies affirmant la possession de documents civils et d'identité diminue** (-2%). Cette diminution peut être interprétée comme démontrant l'augmentation des risques d'apatridie au Burkina Faso.
Au cours des 18 mois considérés, les proportions de réponses choisies relatant les causes du manque de documentation civile et d'identité sont constantes. Ces causes relèvent principalement de **la perte qui aurait eu lieu au cours du déplacement** (40%), de **la non-obtention des documents préalables à la demande de documents civils et d'identité** (11%), du fait que **la demande soit en cours et n'ait pas encore aboutie** (9%), ainsi que de **l'éloignement du centre d'état civil** (6%). D'autres choix de réponses relatent également l'impossibilité d'obtenir des documents civils et d'identité. Cette impossibilité est majoritairement liée à la **non-possession des documents nécessaires** (30%), à **l'éloignement du bureau d'état civil** (25%), ainsi qu'au **manque de ressources financières** (22%). Entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023, les proportions de réponses choisies indiquant **l'éloignement du bureau d'état civil** (+5%), la **non-possession des documents nécessaires** (+3%), ainsi que **l'ignorance et/ou la méconnaissance des procédures** (+2%) **augmentent**.

Principaux problèmes de communication avec les humanitaires

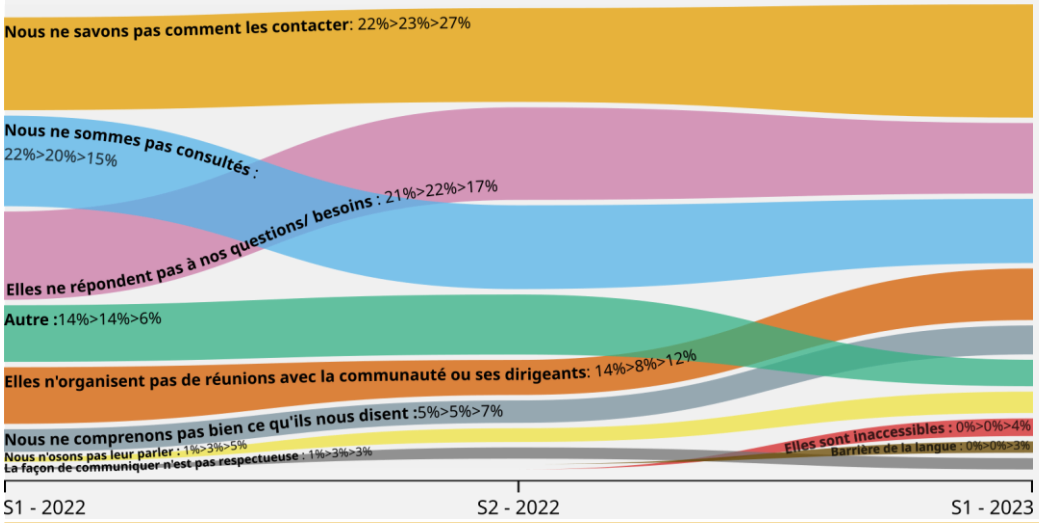

Raisons de l'impossibilité d'obtenir la carte nationale d'identité

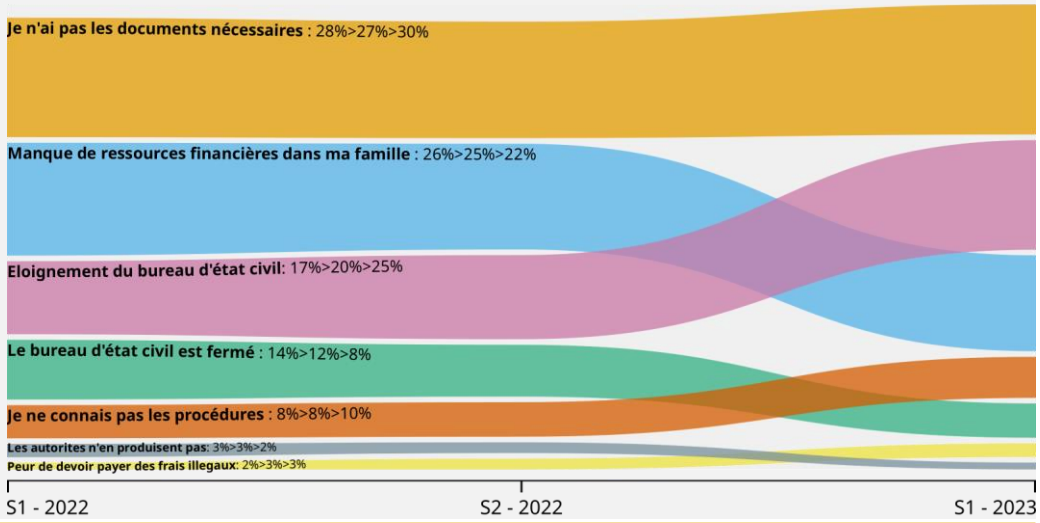

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Impacts des besoins multisectoriels sur l'environnement de protection (1/3)

Sécurité alimentaire

De janvier à juin 2023, la majorité des réponses choisies indiquent que **le manque de moyens financiers** (23%), **les réductions des opportunités à l'emploi** (22%), **la perte des outils et moyens productifs** (21%), **les problèmes de sécurité limitant l'accès aux marchés** (16%) **et/ou la fermeture des marchés** (11%), **ainsi que les conflits intercommunautaires limitant l'accès à la terre** (6%) constituent les principales contraintes d'accès aux vivres et aux moyens de subsistance des communautés déplacées et hôtes. Face à ces limitations, évoquées de manière constante au cours des 18 mois considérés, les réponses choisies indiquent que **les communautés préconisent majoritairement les solutions relatives à la distribution de vivres** (16%), **les activités génératrices de revenus** (16%), **la sécurisation des champs, pâturages et zones de pêche** (11%), **la distribution de semences et d'outils** (11%), **les médiations pour accéder à la terre** (10%), **le *cash for work*** (10%), **l'aide à l'emploi** (10%), **la sécurisation pour favoriser la reprise des marchés** (7%), **ainsi que la distribution d'intrants de pêche ou d'élevage** (6%). À mesure que la crise de protection se prolonge, s'étend et s'intensifie, les communautés privilégient davantage les solutions permettant leur **autonomisation économique** et notamment, les activités génératrices de revenus.
Depuis juillet 2022, les réponses choisies indiquent que **les enfants de 6 à 17 ans ne prennent plus que 2 repas par jour**, attestant ainsi de difficultés alimentaires croissantes, ainsi que de **l'augmentation des risques de protection générés par l'insécurité alimentaire**. Pour faire face à l'insécurité alimentaire et à la réduction de leurs moyens d'existence, les communautés déclarent majoritairement recourir à des **stratégies d'adaptation nocives pour leur protection telles que la dépense de leurs économies** (31%), **s'endetter** (21%), **emprunter de l'argent** (20%). L'adoption de telles **stratégies nocives d'adaptation accroit les risques de protection**, notamment de **violence basée sur le genre** et de **protection de l'enfant**, auxquels sont exposés les communautés déplacées et hôtes.

Moyens d'existence et de subsistance

La **réduction de l'épargne disponible** des ménages ainsi que le **poids des dettes contractées** les assujettissent à des **risques de protection additionnels**. Certains comportements comme **la vente de biens privés** (4%), **d'actifs productifs** (3%), **y compris de maisons et de terrains** (1%) exacerbent les vulnérabilités des communautés déplacées et hôtes. **Les PDI dont les moyens d'existence ont été perdus et/ou déstructurés à la suite de leur déplacement forcé y sont particulièrement exposés**. Les comportements précités pour faire face à l'insécurité alimentaire sont d'autant plus risqués que **les principales ressources des ménages proviennent principalement de la vente de leur propre production agricole** (18%), **du petit commerce de produits non alimentaires** (11%), **de produits animaux et/ou issus de l'élevage** (10%), **de l'artisanat et de petits métiers** (7%), **de la chasse, de la cueillette, de la pêche**, **ainsi que du maraîchage** (6%). Enfin, des comportements plus extrêmes relevant de la **mendicité**, du **retrait des enfants de l'école**, de la **réduction des dépenses de santé**, du **vol** ainsi que de la **prostitution** accroissent l'exposition des communautés aux risques de protection et **affaiblissent les capacités des communautés et de leurs enfants à jouir de manière effective de leurs droits**. La prolongation de la crise de protection accélère la paupérisation des communautés, exacerbant tant la sévérité des besoins des communautés que leur exposition aux risques de protection.

Impact de la crise sur l'accès aux vivres et aux moyens de subsistance

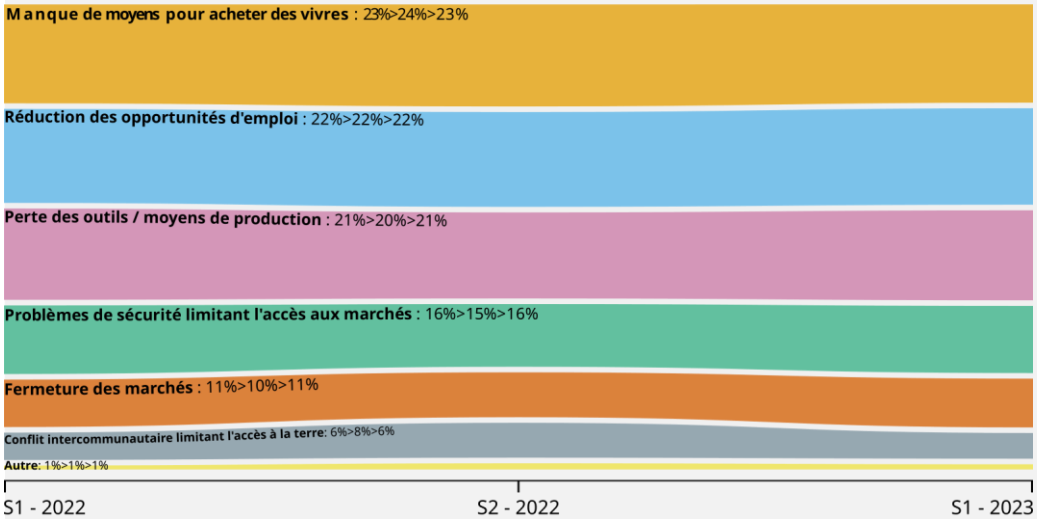

Principales sources de revenus des communautés déplacées et hôtes

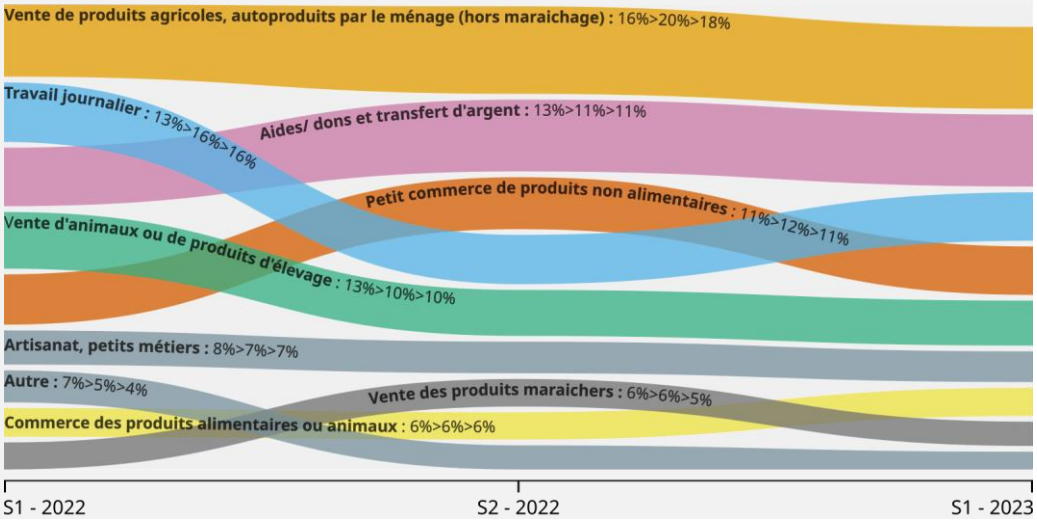

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Impacts des besoins multisectoriels sur l'environnement de protection (2/3)

Abris et articles ménagers essentiels (AME)

Au cours des 18 mois considérés, **les réponses choisies indiquent que les maisons louées, les maisons empruntées gratuitement à titre temporaire, et/ou la propre maison des répondants constituent leurs principaux types d'habitation**. Entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023, la proportion de réponses choisies désignant **des maisons empruntées gratuitement** (-16%) et **partagées avec une famille hôte sans frais** (-4%) **diminuent**. De janvier à juin 2023, **15% des réponses choisies désignent également les sites d'accueil temporaires de déplacés (SAT)**, comme type d'habitation. **L'extension, l'intensification et la prolongation de la crise de protection contribue également à amoindrir les capacités des ménages hôtes à loger les ménages déplacés** dans les principales zones d'accueil de déplacés du Burkina Faso. En effet, entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023, **les proportions de réponses choisies indiquent des capacités de plus en plus réduites** (-4%) **et/ou de plus en plus d'incertitude** (+7%) **pour loger de nouvelles personnes**. Selon les communautés, les raisons expliquant la réduction de ces capacités relèvent successivement de **l'espace restreint** (44%), **du manque de matériaux de construction** (notamment pour les abris) (33%), **de la saturation des services** (19%). Enfin, au cours de la période la proportion de réponses choisies indiquant des **besoins croissants relevant du manque de matériaux pour construire, notamment des abris** (+8%) **augmente**.

La majorité des réponses choisies pour relater des **besoins en AME** de janvier à juin 2023 désignent **les ustensiles de cuisine** (31%), **le matériel de couchage** (24%), **les articles d'hygiène personnelle** (+10%), **les articles de ménage** (bassines, bidons, etc.) (7%), **le bois et/ou le gaz domestique** (6%), **les vêtements** (2%), ainsi que **les torches et lampes solaires** (2%) comme articles prioritaires.

Au cours des 18 mois considérés, les réponses choisies par les membres des communautés déplacées et hôtes affectés par la crise de protection indiquent, majoritairement, que **les matériaux de construction**, **le bois et/ou le gaz domestique**, **ainsi que le matériel de couchage sont indisponibles sur les marchés locaux**. Cette indisponibilité réduit les capacités des communautés à loger de nouvelles personnes et à répondre à leurs besoins prioritaires en AME. De plus, **cette indisponibilité expose, surtout les femmes et les filles, à des risques de protection additionnels et notamment de violence basée sur le genre** générés par la recherche de bois de chauffe en dehors du village, ainsi que pour accéder à une source d'approvisionnement en eau potable.

Eau, hygiène et assainissement

De janvier à juin 2023, **les communautés déplacées et hôtes déclarent majoritairement avoir accès à l'eau potable** (67%). Néanmoins, par rapport au premier semestre 2022, les proportions de réponses choisies indiquent un **manque d'accès de plus en plus élevé** (+12%). Selon les communautés, **les raisons principales complexifiant et/ou empêchant leur accès à l'eau potable relèvent majoritairement des longs temps d'attente aux points d'eau** (30%), **de leur non-fonctionnalité** (22%), ainsi que de **la mauvaise qualité de l'eau/des points d'eaux** (21%). Une proportion croissante de réponses choisies (+5%) déplore **la mauvaise qualité de l'eau/des points d'eaux** entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023. Enfin, les réponses choisies par les communautés affectées par la crise de protection indiquent des **difficultés croissantes concernant l'approvisionnement en eau potable pour les animaux** (+2%), ainsi que des **problèmes de sécurité sur le chemin menant aux points d'eau existants** (6%).

Type d'abri pour les communautés hôtes et déplacées

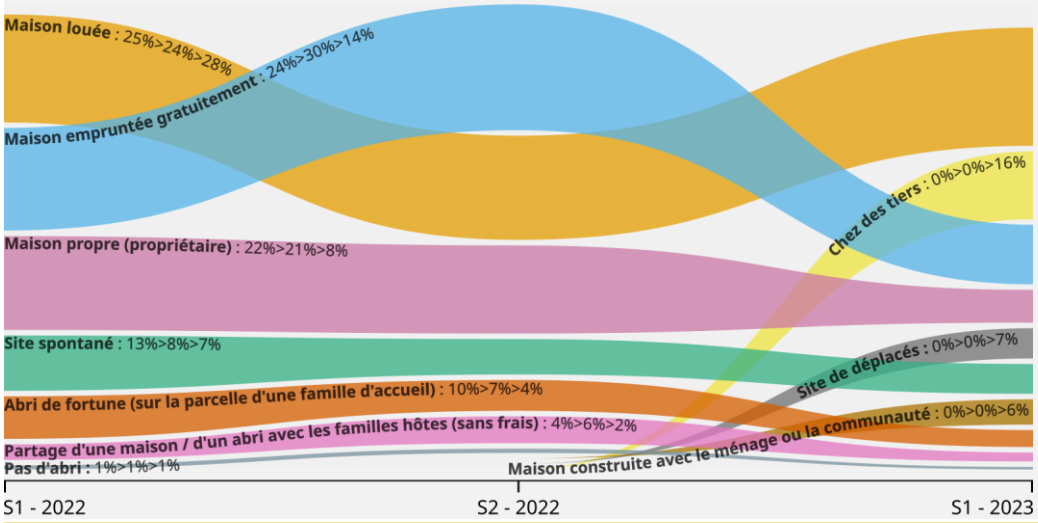

Principaux problèmes pour l'accès des familles à l'eau potable

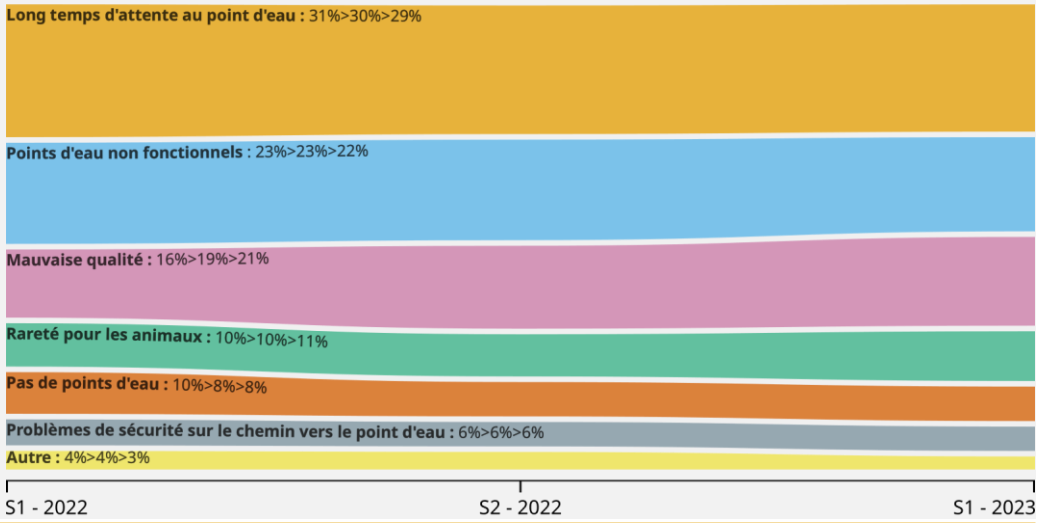

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Burkina Faso

Analyse des besoins des communautés déplacées et hôtes

Janvier – juin 2023

PROJET 21

Impacts des besoins multisectoriels sur l'environnement de protection (3/3)

Éducation et formation professionnelle

Selon les communautés affectées par la crise de protection, de janvier à juin 2023, **les enfants ont un accès inégal à l'éducation formelle en fonction de leur âge.** En matière d'accès à l'éducation formelle, **les réponses choisies indiquent surtout un manque d'accès aux formations professionnelles** (19%) et **à l'Université** (14%). Parallèlement, **les communautés déclarent en majorité que leurs enfants n'ont pas accès à l'éducation non-formelle** (69%). Les proportions de réponses choisies pour relater l'accès aux **programmes d'éducation alternatifs**, tels que les **programmes d'alphabétisation** (-33%), **d'éducation accélérée et/ou de cours de rattrapage** (-17%), les **cours de langue** (-6%), les **programmes d'acquisition de compétences professionnelles** (-5%) diminuent considérablement au cours des 18 mois considérés. Enfin, les réponses des communautés indiquent que **l'accès des enfants des répondants aux programmes d'éducation à distance demeure marginal** au cours du premier semestre de l'année 2023 (0,33%).

Selon les communautés, **les principales raisons empêchant leurs enfants d'aller régulièrement à l'école sont liées au manque de ressources financières** (22%). **La proportion de réponses choisies pour relater ce manque augmente continuellement au cours des 18 mois considérés** (+4%) ; mettant en évidence la complexité des défis éducatifs auxquels sont confrontées les enfants des membres des communautés affectées par la crise de protection au Burkina Faso. Parallèlement, **le manque d'accès à l'éducation, formelle, alternative et/ou non-formelle expose davantage les enfants des communautés déplacées et hôtes aux risques de protection**, notamment la mendicité, le travail forcé et l'exploitation économique, l'association aux forces et groupes armés.

Santé

De janvier à juin 2023, **la majorité des réponses choisies indique un accès difficile aux soins de santé** (47%), **et/ou un manque d'accès** (7%). Ces difficultés d'accès sont constantes au cours des 18 derniers mois. Selon les communautés déplacées et hôtes, **ces difficultés s'expliquent notamment par le manque de moyens financiers** (36%), **les problèmes d'accès physique générés par l'insécurité** (18%), **le manque d'infrastructures** (14%), **la destruction partielle et/ou totale des infrastructures** (10%), **le manque de médicaments** (10%), ainsi que **le manque de personnel médical qualifié dans les centres de santé** (6%). Dans un contexte d'accroissement des besoins humanitaires induits par l'extension et l'intensification du conflit, **les contraintes d'accès aux soins de santé auxquelles font face les communautés relèvent également des défis liés à la rapidité de la prise en charge médicale appropriée** des cas de protection les plus urgents, notamment en ce qui concerne les personnes survivantes de viols.

Au cours de la période, **une proportion croissante de réponses choisies désigne le manque de moyens financiers** (+8%), **les problèmes d'accès physique générés par l'insécurité** (+3%) et **le manque de médicaments** (+2%) **comme raisons principales empêchant les communautés d'accéder, avec facilité, aux soins de santé**.

Enfin, les moniteurs P21 relèvent que **l'adoption de stratégies d'adaptation nocives par les ménages déplacés et hôtes peut conduire à fragiliser davantage leur accès aux soins de santé.** Ceci, notamment lorsque ces dépenses sont dépriorisées pour subvenir à d'autres besoins jugés plus prioritaires, à l'instar des dépenses d'ordre alimentaire.

Principales raisons empêchant les enfants d'aller à l'école

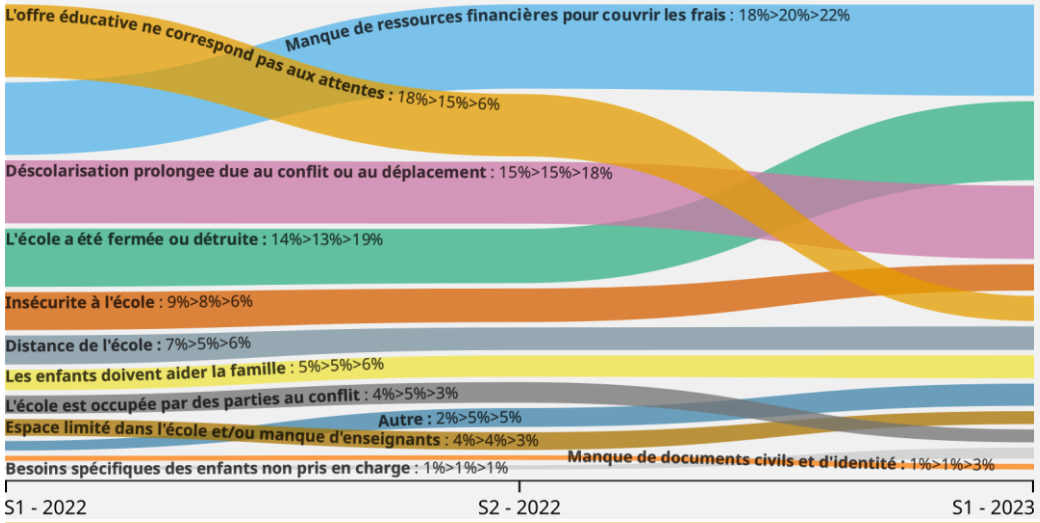

Difficultés d'accès des familles aux soins de santé

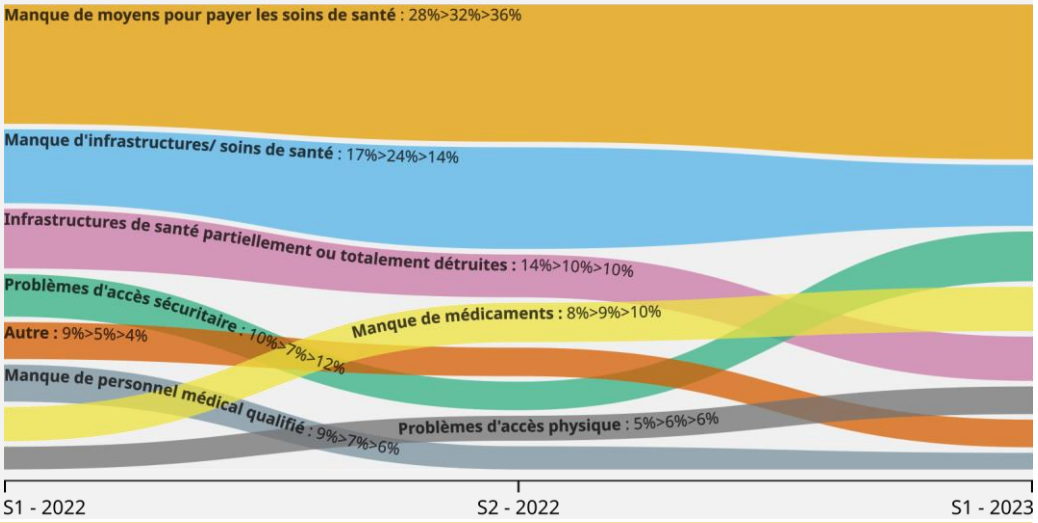

Date de création: 06 Octobre 2023 - **Sources:** CONASUR, DRC, UNHCR et partenaires - **Contact:** ellias@unhcr.org, sandwidi@drc.org

Qu’est-ce que le Projet 21 ?

PROJET 21

Le Projet 21 (P21)

Grâce au soutien du bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni (FCDO), le Projet 21 **consiste à déployer un écosystème d’outils de monitoring de protection harmonisés, inter-agence et multi-pays**, pour collecter et disséminer régulièrement les données et analyses relatives aux risques et aux besoins de protection, qui caractérisent les environnements de protection de quatre pays du Sahel Central (Burkina Faso, Mali, Niger, et Tchad (province du Lac Tchad)). Au Burkina Faso, cet écosystème est constitué d’une dizaine de formulaires et de fiches, parmi lesquels les questionnaires ménages et informateurs clefs P21 communs aux quatre Opérations du Sahel Central.

Piloté depuis Dakar, où un comité stratégique a été mis en place afin d’orienter ses activités, le Projet 21 est conjointement mis en œuvre par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), ainsi que leurs partenaires. La collecte de données est réalisée auprès des communautés déplacées et hôtes affectées, par la conduite d’entretiens semi-directifs auprès d’informateurs clés et de chef(fe)s de ménage identifiés selon une méthodologie standardisée.

Les données sont collectées mensuellement dans l’ensemble des villages couverts par le P21, par des moniteurs de protection issus d’organisations non-gouvernementales internationales et nationales (ONG), d’organisations de la société civile (OSC), ainsi que d’autorités administratives indépendantes (AAI) ; en face-à-face et/ou par téléphone, notamment dans les localités physiquement inaccessibles.

De janvier 2022 à juin 2023, les moniteurs P21 ont conduit près de **22,783** entretiens dans les quatre pays du Sahel Central. **45% de l’ensemble de ces entretiens ont été conduits au Burkina Faso**.

Méthodologie et interprétation des données

À partir du mois de mai 2023, **le processus d’évaluation et de révision de la méthodologie propre à l’administration des formulaires ménages et informateurs clefs P21** a été achevé. Débouchant sur l’adoption de nouvelles versions, ce processus a été mené par l’équipe de coordination régionale du Projet 21, en consultation et en étroite coordination avec l’ensemble des membres du comité stratégique basé à Dakar, ainsi qu’avec l’ensemble des opérations mettant en œuvre le P21. **Entreprise pour réduire les biais associés à la sélection des ménages et des informateurs clefs, pour améliorer les choix de réponse sélectionnables, la succession logique des différentes questions** à poser aux communautés déplacées et hôtes affectées par la crise de protection, ainsi que leur **adaptabilité aux spécificités des quatre contextes nationaux couverts** ; cette révision a également permis l'introduction d'une méthode de sélection des villages à couvrir aléatoire et l’utilisation d’un « pas statistique ».

La reformulation de certaines questions et de certaines options de réponse résultant de l’aboutissement de ce processus génère une discontinuité relative dans les réponses apportées par les communautés hôtes et déplacées enquêtées de janvier 2022 à juin 2023. En tant qu’écosystème « vivant » d’outils de collecte de données, **le P21 a vocation à poursuivre son adaptation pour répondre de manière holistique et compréhensive aux besoins des communautés déplacées et hôtes affectées par la crise de protection,** notamment en fonction des retours de ses partenaires et des utilisateurs des données et analyses régulièrement collectées et disséminées.

Les données présentées dans cette factsheet correspondent aux **pourcentages de chaque option de réponse choisie par les ménages et informateurs clefs, parmi un choix de réponses prédéfini**. Ces données sont interprétées par l’examen des choix de réponses les plus fréquemment renseignés, et les ratios que ces choix représentent au sein du nombre total de l’ensemble des réponses fournies par les communautés déplacées et hôtes.

Zones de déploiement et de collecte de données des partenaires P21

Janvier - Juin 2023
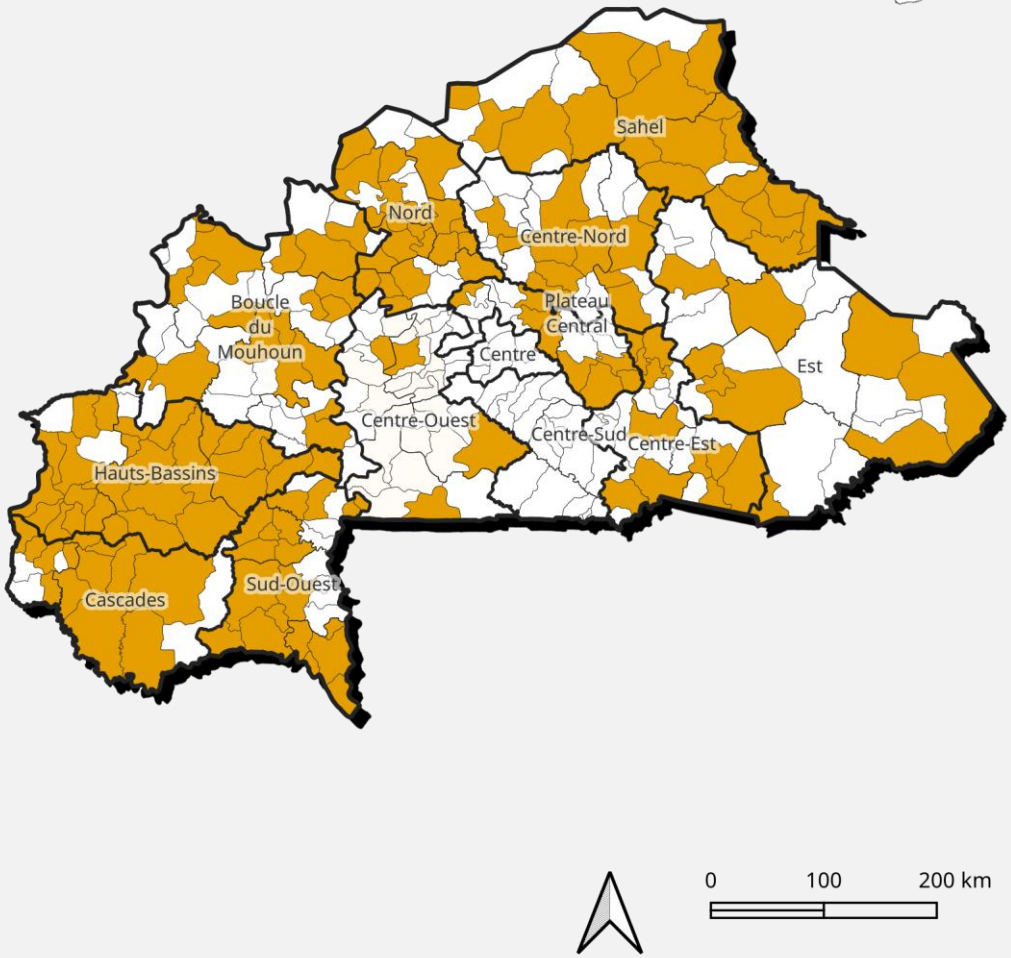
ASA, CIAUD, DRC, INTERSOS, MBDHP, NRC